AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOOFZHEIM
ELABORATION DU PLU

Par arrêté municipal du 11 Octobre 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, dont les caractéristiques principales sont :

Les politiques d'aménagement
Permettre le renouvellement urbain au sein du village, promouvoir une politique foncière active, intégrer la présence de la «nature en ville» en préservant notamment des îlots de verdure, imposer des éléments d'identité paysagère villageoise dans l'aménagement des nouveaux quartiers.

Les politiques d'équipement
Réaménager la place de la salle des fêtes, pérenniser voire renforcer les équipements à même de garantir un niveau de service suffisant aux habitants.

Les politiques d'urbanisme
Mettre en place des règles cohérentes à même de préserver le patrimoine architectural du vieux-village, lutter contre la « banalisation » de l'architecture et des modes d'implantation.

Les politiques à mettre en oeuvre en faveur du paysage
Préserver et maîtriser les «micro-paysages» de la commune, dans et hors de l'enveloppe urbaine, intégrer au paysage naturel et agricole les franges urbaines, permettre l'appropriation du paysage en renforçant le réseau de circulations douces à l'intérieur et autour du village.

Les politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels en concentrant le développement démographique autour des secteurs déjà urbanisés, préserver au cœur de l'enveloppe urbaine communale certains cœurs d'îlots non-bâtis, identifier et protéger certains espaces naturels spécifiques disséminés sur tout le territoire communal.

Les politiques de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
Permettre le bon fonctionnement des continuités naturelles par la préservation et la remise en état des corridors écologiques, en assurant, a minima , la protection des grands ensembles boisés autour de la commune, des ripisylves des cours d'eau qui les irriguent, et en intégrant au besoin dans les nouvelles opérations des aménagements permettant de maintenir ou de restructurer la trame verte et bleue.

L'habitat
Densifier le tissu existant et à créer pour économiser le foncier, encadrer l'intégration des nouvelles constructions dans le tissu bâti existant, notamment en favorisant la mutation du bâti ancien et permettre, par des règles plus souples, au tissu pavillonnaire d'évoluer et de se densifier, répondre aux besoins en logements et proposer une offre de logements diversifiée et accessible à tous afin de permettre un meilleur « parcours résidentiel ».

Les transports et déplacements
Développer un réseau viaire cohérent destiné à améliorer les circulations douces, en évitant les discontinuités pour permettre notamment la découverte de l'environnement autour de la commune et faciliter l'accès en mode doux des villageois vers la zone de sports et loisirs.

L'équipement commercial
Créer les conditions pour préserver la présence de commerces de proximité et services à la population dans la commune, assurer des possibilités de développement aux activités existantes et renforcer la «zone commerciale et de services» sur la route de Rhinau.

Le développement économique et les loisirs
Conforter et pérenniser l'activité agricole, en prenant en compte les besoins de développement des exploitations agricoles existantes, mais aussi valoriser au mieux le foncier dédié à l'activité en permettant, à long terme, l'accueil d'activités économiques et commerciales nouvelles sur une zone intercommunale qui pourrait renforcer le site existant, développer l'accueil touristique en forte croissance sur la commune en assurant notamment la possibilité d'une extension cohérente du camping du Ried.

L'enquête se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs,

Du Lundi 5 novembre 2018 à 8h30 au Vendredi 7 décembre 2018 à 17h00

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur André CHARLIER, Commandant de Police honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la mairie de Boofzheim.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- vendredi de 8h30 à 12h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 24 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et vendredi 7 décembre 2018 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.
Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de de Préambules, à l'adresse suivante:
https://www.registre-dematerialise.fr/1014.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Lundi 5 novembre 2018 de 9h à 12h
- Mardi 13 novembre 2018 de 15h à 18h
- Samedi 24 novembre 2018 de 9h à 12h
- Jeudi 29 novembre 2018 de 13h30 à 16h30
- Vendredi 7 décembre 2018 de 14h à 17h

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise place de la mairie à 67860 BOOFZHEIM ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
  enquete-publique-1014@registre-dematerialise.fr
  L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1014

Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de P.L.U est la commune de Boofzheim représentée par son maire Monsieur Eric KLETHI et dont le siège administratif est situé Place de la Mairie à 67860 Boofzheim. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.